

## Dépêche AEF : Cantines : le département de l'Eure instaure un tarif unique pour tous ses collèves

1-2 minutes

---

Le conseil départemental de l'Eure annonce en juin 2020 une harmonisation des tarifs de cantines dans les collèves publics, qui accueillent environ 23 000 demi-pensionnaires et qui représente un budget de 19 M€. Jusqu'à présent les collèves décidaient du tarif à appliquer, ils devront désormais se conformer à une grille tarifaire. Le quotient familial n'entre plus en ligne de compte mais une "bourse départementale" est versée aux collèves pour les familles à revenus modestes. À la rentrée les demi-pensionnaires s'acquitteront de 3,15 € par repas, et les externes voulant manger occasionnellement à la cantine paieront 3,8 €. Auparavant les prix variaient de 2,5 € à 3,5 €. Ce tarif unique est présenté comme répondant à "un souci d'égalité". Les professeurs et personnels paieront eux entre 2,5 € et 5,5 € alors que le prix de revient du repas est de 9 €, signale le département.